

HABITATIONS OLÉRONAISES MENACÉES DE SUBMERSION MARINE : **DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ PERSONNALISÉS GRATUITS JUSQU'AU 31 AOÛT 2022 !**

La communauté de communes de l'île d'Oléron – en charge de la gestion du littoral – rappelle aux propriétaires des habitations non protégées par un système de protection collectif contre la submersion marine (digues, murs, batardeaux, etc.) qu'ils ont jusqu'au 31 août 2022 inclus pour faire leur demande de diagnostic de vulnérabilité de leur habitation gratuitement en vue d'obtenir une aide financière pour réaliser des travaux de mise en sécurité.

Suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010 qui a engendré de nombreux dommages sur le littoral de l'île d'Oléron, la Communauté de Communes (CdC) a lancé de nombreux travaux dits de « protection collective » permettant de prévenir les risques liés aux inondations.

Cependant 320 habitations situées en bordure des marais libres (qui n'ont pas d'écluse à l'embouchure du chenal principal) sur les communes de Saint-Trojan-les-Bains, Grand-Village-Plage, Le Château-d'Oléron, Dolus-d'Oléron et Saint-Pierre-d'Oléron ne peuvent bénéficier de ces dispositifs du fait de leur emplacement géographique. Pour ces propriétaires le seul moyen de se protéger est de faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité personnalisé auprès d'un bureau d'études spécialisé afin de définir la nature des travaux de protections à réaliser. Le coût d'un diagnostic varie de 350 € à plus de 1 000 € par habitat. **Il est donc important de préciser que le coût de ce diagnostic est intégralement pris en charge par la Communauté de Communes.**

C'est pour cette raison, qu'en octobre 2020, la CdC a lancé un appel aux propriétaires concernés afin de leur proposer de prendre à leur charge la réalisation du diagnostic. Ne pouvant prendre cette décision d'une façon unilatérale, la CdC a, en août 2020, envoyé un premier courrier personnalisé aux propriétaires concernés, puis en juin 2021 et a tenu 3 réunions publiques en octobre 2020. A ce jour seul les 110 personnes ont répondu présent.

Michel Parent, président de la communauté de communes de l'île d'Oléron commente : *« La CdC accompagne les propriétaires oléronais dans le cadre de son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en prenant à sa charge les coûts de réalisation des diagnostics de vulnérabilité. Toutefois, l'initiative revient au propriétaire et à lui seul. J'en appelle donc aux 250 propriétaires qui ne se sont pas encore manifestés d'engager les démarches pour bénéficier du diagnostic gratuit et, par la suite, de pouvoir recevoir une aide financière pour la réalisation des travaux pouvant aller jusqu'à 100% ! »*

La réalisation du diagnostic permet de connaître le risque encouru par l'habitation en cas de submersion marine et les solutions de protections individuelles chiffrées. L'étude reste bien

évidemment confidentielle. Il n'existe en effet aucune obligation réglementaire de la partager. Michel Parent ajoute : « *Faire faire un diagnostic de son habitation n'engage à rien. Par contre, le diagnostic est indispensable pour prétendre à des subventions de l'Etat et des collectivités pour la réalisation des aménagements !* ».

Après la réalisation du diagnostic, le propriétaire recevra un rapport contenant toutes les informations spécifiques à son habitation dont les recommandations éventuelles de travaux chiffrés ainsi qu'un document intitulé Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) qui explique comment agir en période de crise. Les propriétaires souhaitant faire faire les travaux pourront ensuite prétendre à une participation financière de l'Etat pouvant aller jusqu'à 80 % du coût des travaux plafonnés à 36 000 € et/ou 50 % de la valeur vénale du bien. En complément, les élus de la CdC ont voté en décembre 2020 l'attribution d'une subvention supplémentaire à hauteur de 20 % du coût des travaux, dont 10% est pris à la charge du département de Charente Maritime, soit jusqu'à 100% des travaux !

Vous pouvez vérifier votre éligibilité auprès de la Communauté de Communes.

PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de communes de l'île d'Oléron
au **05 46 47 24 68** ou par mail à acceuil@cdc-oleron.fr.

Bruno HURE

Chargé de communication
Communauté de communes de l'île d'Oléron
Tel : 06 03 00 13 19
Email : communication@cdc-oleron.fr

www.cdc-oleron.com